L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville, Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 25 AVRIL 1836.

POUR PRESIDENT.

M. VAN BUREN.

POUR VICE-PRESIDENT:

RD. M. JOHNSON.

Nous avons appris que quelques ventes d'actions de la Banque des Améliorations du Carré de la ville, se sont opérées à une prime assez forte dans la matinée de samedi; à notre connaissance, 250 actions de cette institution ont produites un résultat qui était au delà de ce que l'on pouvait espérer pour le moment.

Trente cinq actions (de la campagne) de la Banque de l'Union ont été aussi vendues à une prime de $13 25.

La recette de la représentation donnée au théâtre d'Orléans, vendredi dernier, au bénéfice de l'Hôpital de Charité, s'élève à $ 831-50. On ne saurait donner trop de louanges à M. Davis, pour la conduite généreuse qu'il a toujours tenue envers quelques-unes de nos institutions locales. Il n'est malheureusement que trop vrai de dire que l'existence de ces institutions ne dépend presqu'entièrement que de la libéralité et de la sollicitude des particuliers. L'Hôpital de Charité surtout qui ne se maintenait que sur les produits appropriés par l'Etat sur la ferme des jeux, se voit par la fermeture de ces maisons obligée d'avoir recours à la bienfaisance publique. M. Davis, comme citoyen a plus que payé sa dette; espérons que le noble exemple qu'il vient de donner, sera promptement suivi par les directeurs des deux autres théâtres.

Environ 300 Indiens Séminoles sont arrivés de la Floride, pour être envoyés dans les contrées de l'Ouest. La guerre est considérée comme terminée cette année, attendu que ceux des Indiens qui n'ont pas voulu consentir à être expatriés se sont retirés au Sud de ce territoire. Il y a eu, néanmoins, une affaire avec les Indiens, dans laquelle plusieurs volontaires de la Louisiane ont été blessés, parmi lesquels on cite le fils du Dr. Davidson. Le reste des volontaires est attendu ici sous peu de jours.

NOUVELLES DE LA FLORIDE.

Le major-général Macomb, est arrivé à la Mobile le 22 du courant, venant de la baie de Tampa, par la voie de Pensacole. Il y a apporté les nouvelles suivantes de la Floride:

Les trois divisions de l'armée se sont réunies à Tampa, le 3 et le 4 du courant. Le colonel Lindsay s'était porté sur la rivière Ouithlacoochee: mais n'y trouvant pas le général Scott comme il le croyait, il s'en est retourné à Fort Brooke's où il est arrivé le 3. Il essuya quelques escarmouches des indiens cachés dans les bois, leurs forces néanmoins étaient en petit nombre. Scott et Eustis sont arrivés presque en même temps dans la journée du 4, avec leurs divisions respectives. Les troupes combinées de Scott et de Clinch effectuèrent le passage de la Ouithlacoochee au fort Izard, le 27 et le 28 mars. Ces troupes essuyèrent le feu de plusieurs petits partis d'indiens. Le jour suivant, elles brulèrent le village de Powell; dans la soirée du 30 elles apperçurent un nombre assez considérable de seminoles, et le lendemain au matin, une affaire assez sérieuse eût lieu, dans laquelle les Américains perdirent 4 hommes et eurent 18 blessés. On trouva que les ennemis avaient laissé sur le champ de bataille quatre morts, savoir: 3 indiens et un nègre. Des traces de sang que l'on vit sur la route firent présumer qu'il y avait eu du côté de ces derniers un grand nombre de blessés. Nos troupes poursuivirent l'ennemi avec acharnement et les obligèrent à traverser la rivière.

Après cette affaire, les Américains ont abandonné le théâtre de la guerre, où ils n'ont laissé que le major Cooper, des volontaires de la Floride avec un bataillon entier sous ses ordres. Le total des forces qui se sont réunies sur Tampa-bay, se compose de 2000 hommes des troupes de Scott, 1000 de celles de Lyndsay, et 1300 de celles de Eustis.

Dans leur marche, ces troupes brûlèrent le village de Micanopy ainsi qu'une grande quantité de riz qui avait été récolté par les Indiens. Le 11, le général Smith, des volontaires de la Louisiane fut envoyé avec 500 hommes à Charlotte harbor avec instruction de remonter le ruisseau et de s'emparer des familles indiennes qu'on supposait y être cachées; en même temps, 200 hommes de cavalerie partirent dans une autre direction pour tâcher de faire replier les ennemis sur le point qu'occuperait Smith.

Le 12, le général Scott a fait embarquer à Tampa Bay 399 prisonniers Séminoles, hommes, femmes et enfans. C'était *Black Dirt* et sa tribu.

Le 15, l'armée divisée en deux corps se remit en marche pour battre les deux bords de la Ouithlacoochee. Les généraux avaient l'espoir de rencontrer les Indiens en force.

L'opinion générale est cependant que les Séminoles se sont dispersés en petits partis. Il paraîtrait qu'il n'y aurait que peu de chose à faire dans la saison actuelle. La santé des volontaires se détériore journellement. Le climat leur est des plus nuisibles. Il se trouve à Tampa 400 malades; et de tout le régiment du colonel Brisbane, composé de 700 hommes, il n'y a que 400 qui soient en état de servir. Le projet de Scott est, dit-on, de congédier les volontaires et de les renvoyer chez eux du 25 avril au 1er. mai; après avoir toutefois choisi les endroits les plus salubres pour y établir des postes de troupes de ligne au nombre total de 1200 hommes, pour tenir les Indiens en échec, jusqu'à ce que la saison permette de continuer la campagne.

Le général Shelton, des volontaires de la Caroline du Sud, est arrivé à la Mobile dangereusement blessé; nombre d'autres volontaires y sont également arrivés: on ignorait leurs noms.

Le général Macomb est arrivé samedi dernier de la Mobile, par le bateau à vapeur Merchant. Son intention est de se rendre à Washington, en passant par l'Est du Mississipi.

Nous n'avons reçu hier que des journaux de la Mobile. Ils donnent des dates de New-York du 9, reçues par la voie de Charleston.

Le Philadelphia United States Gazette dit que M. Chambreleng doit être envoyé en mission en France.

Les journaux de New-York publient l'article suivant tiré du Journal du Hâvre: "La crise ministérielle a fait perdre de vue la question américaine: cependant un article du Journal des Débats est venu le rappeler à nos politiques d'outremer. La feuille ministérielle blâme le message du 15 janvier, qu'elle accuse d'effacer l'impression favorable produite par celui du 7 décembre 1835. Cependant les journaux de l'opposition persistent à considérer le différend comme arrangé par la médiation de l'Angleterre. Le public est assez de cet avis.

La guerre d'Espagne continue sans qu'aucun parti remporte un avantage décisif. L'Angleterre augmente ses forces navales dans la Méditerranée.

TEXAS—Par l'arrivée de la goëlette texienne *Invincible*, venant des Brassos et mouillée en ce moment à la Balise, nous recevons des nouvelles très favorables à la cause des colons. Il paraîtrait que 1200 Mexicains, après avoir traversé la rivière Colorado effectuaient leur marche sur San Felipe et Fort Bend. La 1re. division [illegible] 800 hommes et l'autre de 400. Les forces de Houston s'élevaient en tout à 2300 hommes. Ce général instruit des mouvemens de l'ennemi, expédia sur le champ un détachement de 400 Texiens pour attaquer la seconde division mexicaine, tandis que lui-même avec le gros de son armée marchait, pour envelopper la première. La rivière Colorado se trouvait débordée à cette époque, ce qui rendait impossible la retraite des Mexicains et sa jonction avec l'armée principale.

La destruction totale de ces 1200 Mexicains peut donc être considérée comme certaine. Les bruits même s'étaient répandus qu'ils avaient été défaits en masse. La bataille a dû se livrer le Dimanche du courant.

Si cette nouvelle est rassurante pour les partisans de la cause texienne, ceux-ci apprendront avec regret le nouveau massacre qui vient d'être commis par les troupes de Santa Anna. 75 émigrans qui étaient partis de cette ville, par le William & Francis, pour se rendre à Copano, y avaient débarqué, ils eurent la faiblesse de se livrer désarmés, aux Mexicains, qui les firent tous fusiller deux heures après leur débarquement, et à la vue même du bâtiment.

La goëlette Brutus devait partir un jour après l'Invincible; elle était chargée de femmes et d'enfans.

Nous apprenons que le Dr Harrison, le fils du général Harrison de North-bend, Etat de l'Ohio, en voyageant avec 8 autres Américains, fut pris par les Mexicains et livré par eux aux tourmens les plus cruels et à une mort horrible. Il fut d'abord châtré puis on lui ouvrit le ventre, ses intestins furent arrachés. Le malheureux survécut quelques minutes à ces terribles opérations et rendit enfin l'âme en appelant sur la tête de ses bourreaux la vengeance du Ciel et celle des hommes. La femme du docteur Harrison est arrivée ici à bord de l'*Invincible*.

Nous apprenons également qu'un combat naval a eu lieu entre ce bâtiment et la goëlette de guerre Montezuma, qui se trouvait alors à l'ancre, en dehors de [illegible] de Santiago. L'action fut des plus chaudes [illegible] dura pendant plusieurs heures et se termina par la destruction du Moctezuma, qui fut coulée avant qu'elle eût pu gagner la côte sur laquelle elle courait se jeter. Cette goëlette se préparait à escorter 2000 hommes qui devaient être envoyés à la baie de Galveston. L'expédition tombe d'elle même par cette circonstance. L'Invincible a éprouvé quelques avaries dans ce combat; elle eut quelques-unes de ses voiles et plusieurs cordages de coupés. Pas un homme n'a été blessé à son bord. On ne sait rien du sort de l'équipage du Moctezuma.

MEXIQUE.

Par un arrivage récent de la Vera Cruz, nous avons reçu nos liasses régulières de journaux de cette ville et de ceux de Mexico. Les dates vont jusqu'au 8 du courant, pour la Vera Cruz et jusqu'au 2 pour la capitale. Nous ne voyons dans ces feuilles rien de bien important sur la politique intérieure du pays. La nouvelle des premières défaites des Texiens était parvenue à Mexico et y avait occasionné une allégresse générale. Des souscriptions continuaient à s'effectuer pour le soutien de l'armée de Santa Anna; mais d'après les sommes collectées, il est à présumer que les secours donnés ne seront pas d'un grand avantage au *libérateur*.

Nous n'avons rien vu dans les journaux qui annonçât une nouvelle levée de troupes pour aller renforcer l'armée du Texas. Il est donc assez raisonnable de croire que l'opinion des Mexicains de l'intérieur et du Congrès général est que les forces actuelles suffisent pour achever la campagne et ramener la colonie sous la domination du centralisme. Les Mexicains et le Congrès n'auraient-ils point compté sans leurs hôtes? nous le croyons d'autant mieux que les nouvelles apportées par la goëlette l'Invincible annoncent un commencement de revers pour les *vainqueurs*. Ce n'est plus contre de faibles détachemens que les Mexicains ont à combattre. C'est contre une armée de 3 à 4 mille hommes qui sont décidés à venger leurs frères, leurs concitoyens inhumainement immolés, et Dieu sait ce qu'il en adviendra dans cette lutte de désespoir.

L'intérieur du Mexique est maintenant dans un état de paix et de prospérité qui ne manquera pas de ranimer notre commerce qui ne souffrait que trop de ces interminables discussions politiques. L'argent circule déjà avec abondance dans les ports de mer; plusieurs conductas y ont apporté des sommes considérables; celles que l'on attendait devaient transporter des sommes plus considérables encore. Cette circonstance favorable réparera sans doute la gêne momentanée que le manque de communications avec le Mexique avait occasionnée sur notre place.

Le Diario, journal officiel du gouvernement, a terminé les trente jours de deuil qu'il s'était imposés en témoignage de regrets pour la perte du général, président par intérim, Dn. Miguel Barragan. Un grand service funèbre a été célébré à sa mémoire dans toutes les villes de l'intérieur, et d'après ce que nous lisons, il paraîtrait que la nation mexicaine a donné des preuves non équivoques de son attachement pour ce magistrat.

—Le docteur F. Antommarchi s'occupe en ce moment à analyser les propriétés médicinales des eaux de Aguascalientes, dans les environs de Mexico. Ses recherches seront sans doute très avantageuses à la science. Si quelque document nous parvient à ce sujet, nous nous empresserons à l'offrir à nos lecteurs.

—Le ministre secrétaire de la guerre, Don Jose Maria Tornel, a été traduit devant le Congrès, établi en grand juri, par le licencié Olaguibel, pour avoir fait arbitrairement emprisonner ce dernier pendant 48 heures. Le Congrès après avoir délibéré a rendu un verdict d'acquittement par un vote de 51 contre 14.

Nouvelles d'Angleterre de 6 jours plus récentes.

Par l'arrivée à la Mobile du navire Hector, capitaine Port, parti de Liverpool le 3 mars dernier, l'éditeur du *Register* a reçu des journaux de cette ville jusqu'à cette époque inclusivement. Les nouvelles de Londres vont jusqu'au 29 février.

Il paraîtrait d'après les extraits que nous avons sous les yeux que la Chambre des Communes a adopté une adresse à la couronne pour la suppression des loges Orangistes, et que ce document a été accueilli favorablement par Sa Majesté. En conséquence de cette démarche et du résultat qu'elle avait obtenu, les chefs orangistes du parlement ont manifesté leur intention de désorganiser ces associations.

Les Carlistes gagnaient beaucoup de chemin en Espagne, leurs progrès sont si rapides, que les Anglais commencent à croire que la contestation sera tout à fait problématique quant aux résultats qui auront lieu, si toutefois les avantages ne restent pas en faveur de Dn. Carlos. On assurait aussi que Mendizabal perdait de sa popularité.

Il y a eu le 28, à Liverpool, un évènement des plus déplorables. Une maison de la rue Thomas s'est écroulée et dans sa chute elle a tué six des locataires, blessé de 12 à 15 autres personnes.

La feuille d'où nous empruntons ces nouvelles donne un état du marché au coton et de quelques autres denrées par lequel nous voyons que dans les premiers jours de la semaine finissant le 27 février les demandes de coton avaient été très animées et que les prix les plus élevés des quotations avaient été offertes pour toutes les descriptions. Ces prix néanmoins avaient baissé dans les derniers jours, surtout pour les qualités américaines dont la réduction était de 1⁄8 d. Aucune altération n'avait eu lieu pour les Brésiliens. Les Egyptiens et les Surates avaient néanmoins augmenté de 1⁄8 à 1⁄4 d. par livre. Les ventes totales s'élevaient à 27,940 balles.

Le chiffre des importations pour l'année était de 158,551 balles dont 100757 américaines; 19338 de l'Amérique du Sud; 810 des Indes Occidentales, de Demarara &c 14,699 des Grandes Indes; et 5017 Egyptiens &c. Dans le cours de l'année précédente les importations avaient été de 179,533, savoir: 242741 Américains; 24733 de l'Amérique du Sud; 1344 des Indes Occidentales, Demerara &c. et 9429 des Grandes Indes.—Différence, 40672 balles en moins.

LIVERPOOL, 1er. mars.

Les demandes de coton ont été assez faibles aujourd'hui; les ventes ne se sont élevées qu'à 2500 balles.

2 Mars—Les ventes de jeudi dernier ont été de 2500 balles; vendredi 4000, samedi 25,000; lundi 5000; Mardi 2500 et aujourd'hui 3000 balles. Les demandes de la semaine ont été bonnes quoique moins animées que celles de la semaine précédente. Les prix pour les américains est plutôt en faveur des acheteurs: les autres qualités restent fermes. Les importations de la journée sont de 3237 balles; mais il y a 22 navires chargés qui entrent aujourd'hui.

Id. 3 Mars—Le marché de Manchester de mardi n'a pas été bien suivi et la demande de coton fut très limitée. Hier aussi, notre marché n'a pas été animé, en raison des arrivages qui nous ont apporté un renfort de 30,000 balles. Les prix sont néanmoins fermes, et les ventes s'élèvent à 3000 balles. Les nouvelles reçues hier de toutes les parties du royaume sont calculées de manière à maintenir notre marché.

BONNE REPARTIE DE JACKSON.

L'ambassadeur actuel du Mexique auprès du gouvernement de Washington, apprenant qu'il était question de reconnaître l'indépendance du Texas, se rendit à la résidence du Président pour lui faire observer l'inconvenance d'une pareille mesure. L'ambassadeur est un de ces hommes qui a été très maltraité par la nature; et ses désavantages physiques contribuèrent peut-être à rendre la scène encore plus plaisante. Il se promena dans l'appartement à aussi grands pas que ses moyens physiques pouvaient le lui permettre, et d'un ton moitié insinuant, moitié vexé, il dit à Jackson: "Mais savez-vous bien qu'il serait très impolitique à vous de vous interposer dans une question purement de famille—Mais savez-vous bien qu'il existe un traité qui empêche le gouvernement américain de jouer un rôle actif dans cette affaire, et que le droit des gens qui serait méconnu si vous reconnaissiez l'acte d'indépendance de la colonie vous oblige à laisser les choses se terminer sans intervention aucune....Croyez-moi, les Texiens sont des rebelles qui ne méritent aucune protection du peuple des Etats-Unis; ils ont commis des actes pour lesquels un châtiment leur est infligé. Laissez que justice se fasse."

Jackson écoutait flegmatiquement tout ce beau monologue. Lorsque le ministre eût achevé, il répondit: —"Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, que votre maître est très friand de sang américain? et ne croyez-vous pas que s'il satisfait ses appétits, ce sang lui occasionnera sans doute une indigestion?—Le Président n'ajouta plus un mot: il passa dans un autre appartement, et laissa le ministre tout consterné du mauvais succès de sa démarche.

Cette plaisanterie nous a été racontée par une personne digne de foi qui arrive de Washington.

Beaucoup de nos concitoyens ayant témoigné le désir de connaître quel pouvait être l'auteur des articles signés JUSTITIA et J. publiés dans le *Courrier*, nous a mmes autorisé à leur déclarer que c'est Mr. E. VINCENT, qui a aussi été le traducteur de CURTIUS.

Mr. l'Editeur de L'ABEILLE,

C'est avec regret que j'ai entendu dire, samedi dernier, 23 de ce mois, entre 9 et 10 heures du matin, qu'il circulait dans la ville le bruit que je serais soutenu aux élections de ce jour, par une partie de mes concitoyens, comme candidat à la place de Maire de cette ville. Je dis *avec regret*, monsieur, parce que je ne suis pas et n'ai jamais eu l'intention d'être candidat pour cet emploi, parce que mon nom n'a jamais été offert à la population en cette qualité.

S'il arrive que je devienne un jour candidat pour cette place, mes concitoyens en seront dûement informés. Je ne pourrais que me refuser à accepter cet emploi si j'y étais élu de toute autre manière.

—Je suis, monsieur, votre serviteur,
JOHN CULBERTSON.

Mr. l'Editeur de l'Abeille,

Je vous prie de rayer mon nom de la liste des candidats à la place d'Alderman du 1er. district. Forcé de m'absenter de cette ville pendant quelque temps, je ne pourrais remplir mon mandat. J'offre ici mes remercîmens à ceux de mes concitoyens qui voulaient m'honorer de leur suffrage.

Votre serviteur. JAMES SAUL,

On écrit de Toulon, le 22 février:

Une dépêche télégraphique d'hier vient de prescrire au port de Toulon, d'expédier *sur-le-champ* le premier bâtiment disponible pour aller à Oran (Afrique), chercher des nouvelles du maréchal. Le brick la *Surprise* avait d'abord été désigné pour remplir cette mission pressée; mais il ne pouvait appareiller immédiatement. C'est la goëlette l'*Iris*, qui a mis sous voile de la division expéditionnaire de Tlemcen.

On n'aurait pas dû attendre cinquante jours, avec les moyens de communication que nous avons par les paquebots à vapeur, pour aller s'informer des événemens qui se passent, et pour tranquiliser le public. Le commerce surtout s'est plaint amèrement du délaissement dans lequel se trouve cette partie de l'Afrique, où nous avons une portion de notre brave armée.

La gabarre la *Lamproie* a reçu ordre de se tenir prête à reprendre la mer. Ce bâtiment se rend à Ancône, pour porter des objets d'équipement au 66e. de ligne. La *Lamproie* y restera jusqu'à ce qu'elle soit relevée par un autre bâtiment.

Le vaisseau de 120 canons le *Montebello* va changer tout son gréement; c'est-à-dire le remplacer par un neuf. Ainsi ce vaisseau parade, qui n'a pas encore bougé du port, a occasionné déjà plus de dépenses que s'il venait de faire deux ou trois campagnes de long-cours. Son installation, ses emménagements de luxe, ont coûté des sommes énormes à cause des changemens que le caprice leur a fait subir. Pour peu qu'il reste encore en rade, le coût de ce vaisseau s'élèvera à une somme plus considérable que celle d'un vaisseau neuf du même rang, qui aurait servi activement pendant plus de six ans.

Le vaisseau à trois ponts le *Trocadéro* doit très prochainement entrer au bassin.

Le steamer de l'Etat le *Sphynx* était entré dans le port pour quelques réparations. On vient de l'en faire sortir en toute hâte pour aller remplir une mission très pressée sur les côtes d'Italie. On ne sait pas si quelques sinistres seraient cause de ce départ précipité.

—Dans l'espace de fort peu d'années, la marine marchande s'est enrichie de plusieurs découvertes aussi utiles qu'ingénieuses. C'est ainsi que nous avons vu, dans les détails secondaires du matériel, les drosses, les soupentes et les gambes en fer, remplacer ces appareils similaires en cordage; les rouets en porcelaine se substituer aux rouets en gayac, et les crémaillères en fer, aux ridages en filain, etc. Depuis l'époque de ces favorables innovations, on a écrit beaucoup de volumes sur chacune d'elles, pendant que les inventeurs avaient à peine songé à formuler leurs idées; car ce sont toujours ceux qui font et non ceux qui parlent après que tout est trouvé, qui emploient le mieux leur tems. Aujourd'hui encore un ancien lieutenant de vaisseau, dont on n'a pas eu la prévoyance de signaler la découverte, et qui a réussi néanmoins à faire déjà adopter son procédé, vient d'imaginer le moyen de substituer des *dez en cuir* aux dez en cuivre ou en fonte, que l'on employait auparavant dans les poulies à essieu en fer, et qui présentaient le grave inconvénient de s'user ou de s'avarier pendant la durée d'une seule campagne. L'économie qui dès les premières expériences est résultée de l'emploi des *dez en cuir*, a prouvé qu'un navire de 300 tonneaux pouvait, en faisant usage de ce dernier procédé, s'épargner communément une somme d'environ mille francs par année. Aussi l'amiral de Rigny informé des avantages que pouvait procurer à la marine l'invention de M. L. Bazin, s'est il empressé, en 1834, de passer avec cet officier un marché pour la fourniture de la quantité de *dez en cuir*, qui serait nécessaire à la garniture des poulies employées dans nos ports de guerre. Le port de Brest a déjà pris pour lui seul 19,000 dez en cuir, et celui de Saint-Malo 4000. Les navires la *Camélia*, le *Sans Pareil*, le *Suffren* et le *Brave* de notre port, mettant les premiers à profit l'expérience déjà faite, se sont pourvus de cet utile objet de grément, et pour peu que l'invention de M. Bazin puisse être appréciée comme elle mérite de l'être, nous serons bientôt sans doute conduits à lui recommander de se mettre en mesure pour pouvoir satisfaire aux nombreuses demandes qui ne manqueront pas de lui être adressées.

C'est dans les magasins du capitaine Soubry, quai d'Orléans, qu'a été établi le dépôt des *dez en cuir* de M. L. Bazin. Les capitaines de notre place qui ne connaissent encore que par ce qui leur en a été dit, cette innovation, pourront s'adresser au capitaine Soubry, pour examiner dans les détails de leur confection, les *dez* nouveaux que nous venons de recommander à leur attention.

Accusation de bigamie.—Un irlandais, nommé Denis Burus, a été arrêté hier par Dunshee, officier de police, et écroué sous le poids d'une accusation de bigamie. D'après les témoignages, il paraîtrait que Burus, dans le mois de juin dernier, se plaignait souvent d'une nommée Mary, alors sa femme, qu'il accusait d'être adonnée à la boisson, et qui, disait-il, vendait son linge et ses meubles pour s'acheter du rhum; qu'elle s'était absentée de son domicile pendant deux mois; qu'au milieu de la nuit elle introduisait des amoureux chez lui; qu'elle avait souvent brisé ses vitres à coups de briques et menacé de mettre le feu à sa maison. Enfin il obtint un mandat d'arrêt contre elle, mais elle s'échappa en se réfugiant à *Staten Island*. Peu de temps après, revenue en ville, elle fut chercher un asyle au corps-de-garde de la police, d'où elle fut transférée à la maison de charité et où bientôt elle accoucha. Sortie de la maison de charité le 19 janvier, elle vint au bureau de la police se plaindre des mauvais traitemens de son mari: mais reconnue, elle fut déboutée et mise hors de cour. Le jour suivant une autre femme qui déclara s'appeler Ann Eliza Burus, et être femme du dit Denis, vint au bureau de la police, déclara qu'elle s'était mariée avec le dit Burus, le 1er février dernier, et déposa une plainte formelle contre son mari pour les mauvais traitemens qu'il lui faisait éprouver. Le greffier de la cour M. C. Munden, sachant que la première femme de ce Burns existait encore, en prévint la plaignante, qui alors déclara le poursuivre pour crime de bigamie. Le révérend Docteur Maclay appelé en témoignage déposa que le 19 février dernier il avait marié Denis Burns avec Ann Eliza Rolph, pardevant deux témoins, le dit Burns ayant déclaré que sa première femme était morte depuis depuis deux ans. La plaignante produisit son contrat de mariage. Sur ces informations Burns fut arrêté et mis à la geole sous le poids d'une accusation de bigamie.

New-York Courrier & Enq. du 6.

[Par Autorité.]

ACTE

Pour diviser la paroisse de Plaquemines en District d'élection et pour d'autres objets.

Section 1ère. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Qu'à dater de la passation de cet acte la paroisse de Plaquemines sera divisée en cinq districts d'élection pour élire le gouverneur, les membres du Congrès, les membres de l'Assemblée Générale de cet Etat, le Président et le vice-Président des Etats-Unis, de la manière suivante, savoir: le premier District commencera à la limite supérieure de la paroisse et continuera jusqu'au Jésuit's Bend, sur les deux côtés du fleuve; le second District commencera au Jesuit's Bend et continuera jusqu'à Poverty Point, sur les deux côtés du fleuve; le troisième district commencera à Poverty Point et ira jusqu'à la Pointe de la Hache, sur les deux côté du fleuve; le quatrième District sera à Burns Settlement, et le cinquième District à la Balize; et les électeurs de la dite paroisse pourront voter dans l'un des dits Districts; bien entendu qu'ils devront prêter serment qu'ils n'ont pas voté dans un des autres Districts pendant la dite élection, s'ils en sont requis par les commissaires d'élection ou tout autre électeur.

Sec. 2. Il est de plus décrété, &c., Que les élections qui doivent être tenues dans les trois premiers Districts, seront présidées par le juge de paroisse et deux juges de paix, à moins qu'ils n'en soient empêchés par cause de maladie, d'absence ou autrement; dans ce cas la dite élection sera présidée par un juge de paix et deux propriétaires fonciers de la dite paroisse, et dans les deux autres Districts la dite élection sera présidée par un juge de paix et deux propriétaires fonciers dans chaque District, et à défaut de juge de paix par trois propriétaires fonciers dans chaque District.

Sec. 3. Il est de plus décrété, &c., Que l'élection sera tenue pendant un jour dans chacun des susdits districts, et les retours des dites élections devront être faits sans délai, au juge de paroisse qui devra, en les recevant, en faire un retour général au gouverneur de cet Etat, et délivrer aux candidats élus leurs certificats d'élection.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que le juge de paroisse et le juri de police de la dite paroisse, devront à leur assemblée annuelle, le premier lundi de juin, désigner les différens endroits dans chaque District où l'élection devra se tenir; et dans le cas où le juri de police ne s'assemblerait pas ou ne désignerait pas les dits endroits pour tenir les élections, il sera du devoir du juge de paroisse de le faire immédiatement après le premier lundi de juin.

Sect. 5. Il est de plus décrété &c., Qu'il sera du devoir du shérif de la dite paroisse d'assister au chef lieu d'élection et de se procurer les députés convenables pour chacun des deux autres Districts, lesquels devront aux endroits désignés, obéir à tous ordres légaux qui leur seront donnés par les juges ou les commissaires d'élection, et veiller à ce que le bon ordre règne pendant l'élection.

Sect. 6. Il est de plus décrété, &c., Que si l'un des juges de paix de la dite paroisse qui aura été nommé et notifié, par le juge de paroisse d'assister à l'un des Districts d'élection comme commissaires de la dite élection, refuse ou néglige de le faire, il paiera une amende de vingt cinq piastres au profit de la paroisse, laquelle amende sera recouvrée sur un ordre du juge de paroisse adressé au shérif, aux frais du délinquant.

Sec. 7. Il est de plus décrété, &c., Que le juge de paroisse et le juri de police devront se procurer les boîtes de scrutin nécessaires aux deux Districts d'élections inférieures dans la dite paroisse.

Sec. 8. Il est de plus décrété, &c., Que toutes lois ou parties de lois contraires au présent acte sont et demeurent rappelées.

Sec. 9. Il est de plus décrété, &c., Que toutes les fois qu'il y aura une élection pour un sénateur à la Législature d'Etat pour le premier District, les juges de paroisse de St. Bernard et de Plaquemines se réuniront aussitôt que les retours seront connus, afin de faire le retour du dit sénateur, et de délivrer au candidat élu son certificat d'élection.

Sec. 10. Il est de plus décrété, &c., Que les commissaires d'élection dans les différens districts seront tenus de transmettre au chef-lieu d'élection une liste certifiée des noms et du nombre des personnes admises à voter.

Sec. 11. Il est de plus décrété, &c., Qu'il sera établi deux Districts d'élection additionnels dans et pour la paroisse de Concordia, l'un à la maison d'Etat, et l'autre dans la ville de Tuscomba.

Sec. 12. Il est de plus décrété, &c., Que trois des commissaires d'élection pour chacun des Districts seront nommés annuellement de la manière prescrite par la loi, et dont les devoirs et les responsabilités seront les mêmes que ceux des autres commissaires d'élections dans la dite paroisse.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.
Approuvé le 14 mars 1836.
(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Mr. l'Editeur de l'Abeille.

Veuillez annoncer que le docteur James S. McFarlane est candidat pour la place d'alderman du 2me district, de la 2me. municipalité.

8 avril—☞ UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 25 Avril 1836.
COTON.
VENTE DE SAMEDI.
900 balles Mississippi (choisi).........18

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 26 AVRIL 1836.
Au bénéfice de Madame Clozel.
La première représentation de la reprise de
ANTONY,
Drame en 5 actes de M. Alex. Dumas.
Suivi d'une première représentation de
LE MARI CHARMANT,
Vaudeville en un acte, de MM. Dumanoir et Lafargue.
Et pour Intermède le 3me. acte de
MARIE STUART.

Théâtre St Charles.

BENEFICE DE MME. GIBBS.
Mme. Gibbs a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, que son bénéfice a lieu,
Aujourd'hui Lundi, 25 *avril* 1836.
Il sera représenté pour la première fois à ce théâtre
LE PONT DU DIABLE.

Le comte Belino	M. Hunt
Le Baron Toraldi	M. Pearson
Marcelli	M. Decamp
Pietro	M. Lathan
La comtesse Rosalvina	Mme. Gibbs.
Lanetta	Mlle. Debar

SUIVI PAR
CENDRILLON.
Dans cet opéra sera introduit une grande scène de ROBIN DES BOIS.

Le spectacle sera terminé par la 1ère. représentation du grand drame de
CHARLES XII
OU
LE SIEGE DE STRALSUND.

Charles XII	Mrs. Partin.
Adams Brock	Lathan.
Hipholenus	Decamp.
Eudoga	Mme. Gibbs.

☞La liste pour la location des loges sera ouverte samedi, à 11 heures.

☞Demain soir le drame nouveau intitulé: LA JUIVE.

LE consul de France invite les personnes dont les noms suivent à se présenter au consulat de France, rue de l'Esplanade, au coin de la rue des Grands-Hommes, pour y prendre connaissance d'affaires qui les intéressent. Il invite également les personnes qui pourraient donner sur les individus désignés ci-après, quelques renseignements, à les lui transmettre soit par écrit soit verbalement.

Nos. 1 Les sieurs Gille Benoit Sauzé et Louis Gasquet.
2 les srs. Jacques André Patry et Gaux.
3 les frères Mathieu, menuisiers
4 le sieur Auguste Lamothe.
5 le sieur Jacques Etienne Fermier.
6 les srs. Baillon, vanniers et Germain Gabriel Goust, doreur.
7 le sieur Pierre François Mahé.
8 le sieur Jacques Lelièvre.
9 mademoiselle Charlotte Henriette Leppens.
10 le sieur Louis Flageolet, boulanger.
11 le sieur Pierre Caltendrau.
12 le sieur Jean René Victor Julien Amilet, distillateur.
13 le sieur Guzman Soudon.
14 le sieur Blache, médecin.
15 le sieur Bouqué, ex-capitaine d'infanterie.
16 le sieur Benjamin Pisseville.
17 le sieur Jean Pierre Giroz.
18 le sieur Fortuné César Flory.
19 le sieur Jean Maurer.
20 le sieur Auguste Dufour de Longuemer.
21 le sieur Jean Baptiste Gaubrie.
22 le sieur François Robart.
23 le sieur Simon Louis Guichard.
24 le sieur Ephraim Haskins.
25 le sieur Eloi Duroc Souty.
26 le sieur Octave Brunet.
27 le sieur Leleu.
28 le sieur Louis Auriaux.
29 les sieurs Ferdinand Fourcault et Jean Baptiste Fourcault.
30 le sieur Pierre Lesquelette.
31 le sieur Alphonse Audelin.
32 le sieur Sulpice Bresson.
33 le sieur Gaspard Cousin.
34 le sieur Michel Houpert.
35 le sieur Maffre.
36 le sieur Gabrielle.
37 le sieur Claude Amable Henri Chéze.
38 le sieur Jean Chrisostôme Lagerot.
39 le sieur Pommez.
40 le sieur Salomon Levy.
41 le sieur Claude Poulain, bijoutier.
42 le sieur François Tropanis.
43 les sieurs Jean Pierre Lamon et Jean Pierre Berger Barrèze.
44 le sieur Théophile Pertuzan.
45 le sieur Hyppolite Bréand.
46 le sieur Sébastien Léon.
47 le sieur Antoine Germain Difaut.
48 le sieur Philippe Rivier.
49 les sieurs Fichan et Lequinfre.
50 le sieur Pierre Poumez.
51 le sieur Pierre Elouard James.
52 madame Marguerite Godé.
53 le sieur Simon Marchand.
54 les sieurs Jean et Guillaume Jeantieu.
55 les sieurs Jean Carême et Desfarges.
56 le sieur Pierre Fontaine.
57 le sieur Louis Champigny.
58 le sieur Jaques Philippe Porigault de St. Laurent.
59 le sieur Lalane Capdeville, médecin.
60 les sieurs Auguste et Edouard Hambert.
61 le sieur Louis Hugot.
62 le sieur Tinturier des Essarts.
63 le sieur Reynaud de St. Feux.
64 madame Armand.
65 le sieur et dame de St. Amand.
66 mademoiselle Auriol.
67 le sieur Thompson et la dame son épouse née Lange.
68 le sieur Dalaup et la dame son épouse née Lange.
69 madame veuve Lange (Mardochée) née Rodriguez (Esther.)
70 le sieur Latour et la dame son épouse née Lange.
71 les sieurs Joseph Lange, A. Lange, Blackwel et la dame son épouse née Lange.
72 le sieur Anduze.
73 le sieur Victor Adolphe Moursin.
74 les sieurs et dame Cazalis, les sieurs et dame Delpit et madame veuve Bayon.
75 le sieur Fernud.
76 madame veuve Alix.
77 madame de Léaumont femme Bodin.
25 avril

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse St. Jean Baptiste.—Cour des preuves.—Succession de la feue dame Joséphine Champagne décédée veuve Pierre Brown.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par le syndic de ladite succession ne serait point homologué.
Paroisse St. Jean Baptiste, le 20 avril 1836.
Par ordre de la Cour,
25 av. A. SORAPURU, greffier.

TRAVAILLEURS—Les soussignés désirent employer 15 ou 20 esclaves comme chauffeurs, à bord des bateaux-à-vapeur qui portent la malle de ce port à la Mobile: ils donneront de bons gages.
TOURNE & BECKWITH,
25 avril 28 et 29, Nouvelle Levée.

OUVRAGE NOUVEAU—Les Patriotes Martyrs, ou la Louisiane en 1769, tragédie en 5 actes, de Mr. T. W. COLLINS, à vendre par
GASTON BRUSLÉ,
25 avril encoignure Chartres et Conti.

CINQ PIASTRES de récompense seront données à quiconque ramènera au soussigné un BULL DOG qui a été perdu dans la soirée du 22 avril. Il est très facile à reconnaître; couleur gris de fer, les oreilles fendues, très-fort, ayant au-dessus de la tête une petite croissance de chair.
J. J. JANDOT,
25 avril—☞ encoignure Bourbon et Hôpital.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Martin Fromentin.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Combel, Exécuteur Testamentaire de feu Martin Fromentin, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit Pierre Combel, déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
25 avril. W F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8833—George Opdyke, Andrew Carrico, George Carrico, T. D. Hall et autres *contre* Malcolm McCallum, pour une cession forcée.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Un ordre de séquestre est rendu contre la propriété de Malcolm McCallum, qui pourra être trouvée dans la juridiction de la dite cour, une assemblée des créanciers du dit Malcolm McCallum sera tenue à l'étude de F. Grima, notaire, samedi 28 mai 1836, pour nommer des syndics pour prendre possession et prendre la direction de la propriété de l'insolvable pour le bien de ses créanciers, M. A. M. Buchanan, avocat sera nommé pour représenter le dit Malcolm McCallum, absent, et en attendant, il est ordonné que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Il est de plus ordonné qu'un ordre de séquestre est rendu aussi contre toutes les propriétés mentionnées, dans la pétition de Opdyke, Carrico et autres, comme vendues par le dit Malcolm McCallum à Duncan McFaoyen, sous condition que les pétitionnaires fournissent un cautionnement de la somme de vingt quatre mille piastres avec une caution solvable, présentée dans les formes que la loi prescrit.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, Nlle.-Orléans, 23 avril 1836.
25 av—10,2ps A. PITOT, Greffier.

AVIS.—Des propositions seront reçues par MM. Armand Pitot et J. J. Mercier, au bureau de M. Soulé, rue St. Louis, pour la construction d'une église qui devra être érigée au faubourg Marigny. Pour le plan, s'adresser à Benjamin Buisson, architecte.
19 av—30

AVIS—Le lot no. 51; dans le bourgade no. 10, de la rangée no. 12 Est, ayant été offert en vente mais ensuite réservé, avis est donné par les présentes que le dit lot est ouvert aux entrées particulières et que je recevrai des propositions à cet effet à midi, le 12 mai prochain. B. Z. CANONGE,
Régister du bureau des terres publiques, 12 mai, Sud-Est de la Louisiane. 8 avril—30

UN négociant désire employer un jeune homme de 12 à 14 ans, possédant une bonne écriture, et disposé à se rendre utile. Il recevra un salaire. S'adresser no. 37 rue Tchoupitoulas. 22 av

AVIS—Le soussigné partant pour l'Europe a nommé M. Pierre Denis D'Abadie, son fondé de pouvoir.
23 av☞ D. G. BORDUZAT.

[illegible]
Juge de la paroisse St. Charles et encanteur ex-officio.
Affaires de P. A. St. Martin contre ses créanciers et F. B. St Martin contre ses créanciers.

IL sera vendu, lundi 30 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle-Orléans, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du ——— 1836, et sous la direction du syndic des créanciers des dits insolvables, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par eux à leurs créanciers et tenues en commun entre eux, savoir:

No. 1. Une Plantation de cannes à sucre, située dans la paroisse Saint Charles, sur la rive droite du Mississipi, à environ onze lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant cinq arpents de face au fleuve, sur une profondeur de quatre vingts arpents, bornée du côté supérieur par une plantation appartenant à Rançon Frères, et du côté inférieur par une plantation appartenant maintenant ou naguères à messieurs Plique & Lebeau, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances d'icelle.

No. 2. Une TERRE située sur la rive droite du Mississippi, dans la paroisse St. Charles, un peu au-dessous de la plantation ci-dessus décrite, mesurant cinq arpents de face au fleuve, sur quatre vingts arpents de profondeur, par un angle d'environ deux degrés d'ouverture, bornée du côté supérieur par une plantation appartenant maintenant ou naguères à MM. Plique et Lebeau et du côté inférieur par celle appartenant autrefois ou maintenant à Mess. Godefroy et Zenon Boudousquié, ensemble avec les bâtisses et dépendances et améliorations d'icelle.

3. Aussi—Les esclaves suivans, savoir: Tom, âgé d'environ 35 ans; Peter d'apeu-près 50; Azélie, environ 20, et ses deux enfants, Céleste d'apeu-près 3 ans, et Jean Baptiste d'un an; Rosalie âgée d'environ 16 ans; Louis, d'environ 33; John, d'environ 26; Arlequin, d'environ 20 ans; Verglas ou Charles d'environ 73; Tanglan, d'environ 29; William, d'environ 27; Tom Black 22; Sophie, d'environ 42; Catiche, d'environ 43 ans; Mathurin ou Tom Black, d'environ 45.

Conditions de la vente—Les deux morceaux de terres, vendus pour du comptant.

Les esclaves à un crédit d'un an, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. public, aux frais des acquéreurs. 25 av

Nouvelles Marchandises du Printemps.

DUVIVIER & WOODLIEF, No. 71, rue de Chartres, ont reçu par les paquebots Yazoo, Mississippi et autres arrivages, un assortiment aussi considérable que bien choisi de marchandises de fantaisie et de fonds, composé de tous les articles qui forment leur genre d'affaires choisis parmi les importations des premières maisons du Nord, avec goût, et dont des prix sont très avantageux. Ils ont aussi pris des arrangemens pour recevoir de Paris, de Lyon, et d'Angleterre, par l'intermédiaire de leurs correspondans de New-York, tous les articles qui conviennent à ce marché. On trouve maintenant chez eux, 5 caisses superbes mousselines françaises, rayées; à bouquets; 3 do de jaconas peints; 2 do do 3 petits dessins; 10 cartons mousselines Suisses à raies de satin et à carreaux; 6 do. do. jaconas à carreaux et à raies; 2 caisses batiste, demi-batiste et jaconas; organdis, mousselines suisses; 5 caisses draperies et broderies à l'aiguille; toile pour moustiquaires; percales do. 30 pièces toile fine d'Irlande et Barnsby, pour draps, de toutes largeurs; serviettes et nappes damassées; 3 caisses toile d'Irlande, tous prix; mouchoirs de batiste, broderies de Paris, et à grands œillets à jour; 2 caisses bas de coton anglais; 150 pièces gros de Naples, pouls de soie; 1 caisse hernanis et florence, couleurs de fantaisie; bombazines françaises: mérinos du thibet et de cachemire; assortiment considérable de broderies de Paris, schalls et mouchoirs de fantaisie, bas de soie, gants, &c. &c. 25 av—a

LE soussigné devant s'absenter pendant quelque tems a donné sa procuration à son épouse.
Nouvelle-Orléans, 25 avril 1836.
25 av—1 P. DUBERTRAND.

ASSOCIATION CONSOLIDEE,
Nlle. Orléans, 23 avril 1836.
LA Direction procédera mercredi prochain, 27 du courant, à la nomination d'un commis aux billets et aux hypothèques
25 av A. MILTENBERGER, caissier

Banque de Carrollton.
CETTE Banque fournit des traites et mandats sur Natchez.
25 av JN. NICHOLSON, caissier.

RIZ—90 tierçons riz, 20 do de qualité supérieure, en débarquement du brick Horizon, de Charleston, à vendre par
25 av R. GRONING & Co.

SACS A PITRE—10,000 sacs, de grandeurs et de moyennes dimensions, reçus par la barque Brontes, à vendre par R. G. HOBBS,
25 av 12, rue de la Douane

BRODEQUINS—100 caisses Bottes, Souliers, Brodequins, pour la saison, reçue par la barque Brontes, à vendre à des conditions favorables.
R G. HOBBS,
25 av 12, rue de la Douane.

FARINE de MAIS—300 barils Farine de Maïs, de première qualité, à vendre par
25 av G. DORSEY, 33, Nlle. Levée.

FARINE—400 barils Farine du moulin à vapeur Locust, à vendre par
25 av G. DORSEY, 38, Nlle. Levée.

EN débarquement du navire Antioch, du Havre—2000 Chaudières assorties du no. 1 à 108 points.
J. LABADIE,
25 av no. 59, rue de la Levée.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:

Qu'il soit connu que, attendu que Richard D. Blossman, demeurant en la ville de la Nlle. Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feu James Madison Zacharie, l'un en date du 31 octobre 1835, rendu sur la pétition de George Washington Zacharie, l'administrateur de la succession du dit feu James Madison Zacharie, l'autre de même date, savoir: le 31 octobre 1835, rendu sur la pétition de dame Mary W. Zacharie, veuve du dit feu James Madison Zacharie, je soussigné, régister des testaments, ai exposé en vente publique à l'encan, le 8 décembre 1835, pour compte de la succession du dit feu James Madison Zacharie, les propriétés foncières et bâtisses ci-après décrites, lesquelles ont été adjugées au dit Richard D. Blossman, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:

Description des propriétés d'après le transfert judiciaire:

1°. Un lot de terre mesurant vingt et un pieds trois pouces quatre lignes, plus ou moins, de face à la rue Vieille Levée (Old Levee street) vingt et un pieds sept pouces neuf lignes plus ou moins de face à la rue Clinton, ayant soixante seize pieds sept pouces sept lignes plus ou moins sur la ligne supérieure, et soixante treize pieds, plus ou moins, sur la ligne inférieure, ensemble le magasin en briques à trois étages, construit sur ledit lot de terre vendu sujet à un bail à Godfrey, Blossman et Co. jusqu'au 31 octobre 1836, adjugé à Richard D. Blossman pour le prix de dix sept mille sept cent piastres.

2°. Un lot de terre mesurant vingt et un pieds trois pouces cinq lignes, plus ou moins, de face à la rue Vieille Levée (Old Levee street) vingt et un pieds sept pouces neuf lignes, plus ou moins de face à la rue Clinton, soixante-treize pieds sur la ligne supérieure, et soixante douze pieds sur la ligne inférieure, avec le magasin en briques à trois étages vendu sujet à un bail en faveur de John M. Bach jusqu'au vingt octobre mil cent cent trente-six, adjugé à Richard D. Blossman pour le prix de seize mille deux cents piastres.

3°. Un lot de terre formant encoignure des rues Bienville et Vieille Levée (Old Levee street) mesurant trente pieds, plus ou moins, de face à la rue Vieille Levée (Old Levee street) sur vingt-deux pieds, plus ou moins, de face à la rue Bienville, avec le magasin en briques à trois étages vendu sujet à un bail en faveur de Burke et Pendergast jusqu'au trente septembre mil huit cent trente six, adjugé à Richard D. Blossman pour le prix de neuf mille neuf cents piastres.

4°. Un lot de terre mesurant vingt-deux pieds, plus ou moins, de face à la rue Bienville, sur trente pieds, plus ou moins, de profondeur, avec le magasin en briques à trois étages vendu sujet à un bail en faveur de William A. Mills jusqu'au dix-neuf octobre 1836, adjugé à Richard D. Blossman pour le prix de huit mille trois cents piastres.

5°. Un lot de terre formant encoignure des rues Bienville et Clinton, ayant vingt-deux pieds, plus ou moins, de face à la rue Bienville, sur trente pieds, plus ou moins, de face à la rue Clinton, avec le magasin en briques à trois étages, vendu sujet à un bail en faveur de Klopenburg, Bleeker & Co., jusqu'au trente et un octobre 1836, adjugé à Richard D. Blossman pour le prix de dix mille quatre cents piastres.

Conditions de la vente: un cinquième comptant, et la balance à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en portions égales portant intérêt à raison de six pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les lots de terre ci-dessus décrit, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce 23ème jour du mois d'Avril A. D 1836.

W. F. C. DUPLESSIS,
25 avril Register des Testamens.

AVIS.—Des propositions seront reçues jusqu'au 10 mai prochain, pour construire et achever un rail-road, à partir du présent rail-road de Carrollton, pour aller joindre le fleuve Mississipi, passant dans toute la longueur de Broadway, ainsi qu'il est marqué sur le plan de GREENEVILLE maintenant exposé à la Bourse de l'Arcade, entre les rues Gravier et Natchez. Ledit rail-road sera semblable à celui qui est dans la rue Lacourse. Les propositions seront cachetées et devront être adressées par la poste, à Mr. B. Buisson, voyer de la paroisse Jefferson, qui pourra donner tous les renseignements nécessaires quant au plan ou à la construction du dit rail-road, lequel devra être achevé le 1er janvier 1837, ou avant cette époque, s'il est possible. 25 avril—1

BIJOUTERIES.—Mlles. PEPIN FAUCAULT, arrivant de Paris, a l'honneur d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'elle a ouvert au No. 31, rue Royale, encoignure Douane, un magasin pour la vente d'un assortiment splendide, de BIJOUTERIES. Elle sollicite la visite et le patronage du public. 18 avril—3

RUM.—100 barils rum [illegible] en débarquement et à vendre par
16 av F. H. PETITPAIN.

SACS A PITRE—300 sacs, à vendre par
15 av ROBERT H. WHITE, 25 Magasins.

NOMBRE D'ALDERMEN À ÉLIRE DANS CHAQUE DISTRICT.

Première Municipalité,	1er. district	7 aldermen.
" "	2d	5 "
" "	3e	6 "
" "	4e	3 "
" "	5e	3 "
Seconde Municipalité,	1er district	4 "
" "	2d	3 "
" "	3e	3 "
Troisième Municipalité,	1er. district	2 "
" "	2d	2 "
" "	3e	2 "
" "	4e	1 "
	Total	41 aldermen.

CANDIDATS AUX PLACES DE RECORDERS ET D'ALDERMEN.

☞*Les élections auront lieu* aujourd'hui.

Première Municipalité:

POUR RECORDER:
G. PREVAL. | LOUIS ALLARD,
D. AUGUSTIN. | PAUL BERTUS.

ALDERMEN:
PREMIER DISTRICT:
G. Schmidt, | Martin Gordon jr.
S. High, | Alexander Phillips,
E. Bertus, | John Wilcox.
Maurice Cannon,
☞L'élection des candidats ci-dessus aura lieu à l'Hôtel Richardson, rue Conti.

SECOND DISTRICT:
A. W. Pichot, | Charles Lesseps
M. F. Cougot, | Chr. G. de Armas.
Jh. Guillot jr.
☞L'élection aura lieu chez Mr. F. Verrier, rue de Chartres, entre Toulouse et St. Pierre.

TROISIEME DISTRICT:
H. Pédesclaux, | Dr. Thomas.
M. Cruzat. | A. Graithe.
C. Roselius, | A. Lafargue.
☞L'élection aura lieu chez Mr. John Davis, rue d'Orléans.

QUATRIEME DISTRICT:
A. Pitot. | E. A. Canon.
U. Bouligny,
☞L'élection aura lieu chez Mr. Sauvinet, rue de l'Hopital, entre Bourbon et Dauphine.

CINQUIEME DISTRICT:
F. Buisson, | J. J. Mercier.
A. Fernandez. | Henry Colson.
Joseph Laurent. | B. Planché.
☞L'élection aura lieu chez M. Bowman, au Bassin.

Seconde Municipalité.

POUR RECORDER.
JOSHUA BALDWIN | EDWARD RAWLE,
SAMUEL D. DIXON.

ALDERMEN:
PREMIER DISTRICT:
D. H. Twogood, | J. P. Fréret,
Daniel Dina.
☞Cette élection aura lieu à l'Arcade de Banks.

SECOND DISTRICT:
Thos. Sloo, jr., | Samuel J. Peters.
Edward Yorke, | James S. McFarlane.
J. L. Florance,
☞Cette élection aura lieu chez M. Charles Dimond rue Tchoupitoulas.

TROISIEME DISTRICT
Wm. T. Hepp. | Robert V. Marye.
C. W. Shaumburgh. | V. Burthe.
R. A. McNair. | G. Hubert.
☞Cette élection se fera chez M. Hy. Norton, rue Tchoupitoulas.

Troisième Municipalité:

POUR RECORDER:
ALFRED DUCROS, | C. CUVELLIER.
L. U. GAIENNIE.

ALDERMEN:
PREMIER DISTRICT:
L. Féraud. | W. C. C. Claiborne,
A. Guirot, | F. Percy,
☞Cette élection doit se faire chez M. Philip Power, encoignure Champs-Elisées et Levée.

SECOND DISTRICT:
Philippe Guesnon, | B. Marigny.
A. Lara,
☞Cette élection aura lieu à l'Hôtel Franklin encoignure Champs-Elisées et Levée.

TROISIEME DISTRICT:
J. Kilshaw Jr. | Alexandre Lesseps
☞L'élection aura lieu à l'Hôtel du Free-Port, rue de la Levée, entre les rues Ferdinand et Montegut.

QUATRIEME DISTRICT:
Louis Duvignaud.
☞L'élection aura lieu chez M. L. Bringier, chemin du Bayou.

Ventes par le Shérif.

VENTE RENVOYEE.
Cantrelle et Villavaso vs. A. P. Wood.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente sur les lieux, rue Ferdinand, à côté de la maison de M. A. Dorel, faubourg Marigny, vendredi 29 d'avril, à 5 heures de relevée,

Un lot de bois de construction, etc., saisi dans l'affaire ci-dessus.
19 av F. BUISSON, shériff.

COUR DE PAROISSE—Laurent Millaudon contre Ant. Foucher fils.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le lundi 23 mai prochain à une heure de relevée,

QUATRE LOTS DE TERRE

désignés par No. 1, 2, 3 et 4, sur un plan dressé par B. Buisson, arpenteur, le 22 mars 1836, situés dans l'ilet compris entre les rues Duplantier, Camp, Barthélemy et Magasin, faubourg Delor, les dits lots font face à la rue Duplantier, et mesurant comme suit, savoir:

Le Lot No. 1: 21 pieds 4 pouces de face sur 107 pieds 7 pouces de profondeur, sur une ligne et 97 pieds 5¼ pouces sur l'autre ligne.

Le Lot No. 2: 21 pieds 4 pouces de face sur 97 pieds 5¼ pouces de profondeur, sur une ligne et 87 pieds 4 pouces sur l'autre ligne.

Le Lot No. 3: 24 pieds 4 pouces de face, sur 87 pieds 4 pouces de profondeur, sur une ligne et 77 pieds 2 pouces et demi sur l'autre ligne.

Le Lot No. 4: 24 pieds 5 pouces de face sur 77 pieds 2 pouces et demi sur une ligne et 67 pieds 1 pouce sur l'autre ligne, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. FRED. BUISSON,
18 mars. Shérif.

COUR DE DISTRICT—Zenon Orso vs. Vve Louise C. Orso; Désirée Orso Xaupi contre la même—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de District du 1er. District judiciaire, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi, 26 avril prochain, à une heure de relevée.

Un certaine portion d'un lot de terre, située rue St. Pierre entre les rues de Chartres et Royale; ladite portion mesurant vingt cinq pieds de face à la rue St. Pierre sur cent pieds de profondeur, est bornée vers la rue Royale par Nancy O'Hara et de l'autre côté, ainsi que dans le fonds par Veuve Clément Garcia, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
25 mars FRED. BUISSON, shérif

R. Abassasa, épouse de Samuel Jacobs contre veuve Jules Balloc et Emeline Balloc.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi, 7 mai prochain, à une heure de relevée

Les esclaves nommés Doly et Pauline, saisie dans l'affaire ci-dessus
5 av FRED. BUISSON, shérif.

Rose Metoyer contre James Hurst.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, 23 mai prochain, à une heure de relevée:

L'esclave nommée Rachel, âgée d'environ 18 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
19 av F. BUISSON, Shff.

Dans l'affaire de John Prendergast contre ses créanciers.

COUR DE PAROISSE.—A la requête de F. Livaudais, syndic et en vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu le samedi, le 30 avril, à une heure de relevée, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville,

Divers billets et comptes. abandonné par le débiteur à ses créanciers. Conditions; comptant.
19 av FRED. BUISSON, shérif

Franklin & Armfield contre Eugène Carlin.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de *fieri facias* à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Mercredi, le 25 mai prochain, à une heure de relevée.

Un certain Lot de Terre situé au faubourg Delor, faisant partie du faubourg de l'Annonciation, dans l'ilet No. 8, formant encoignure aux rues Annonciation et Gaiennié, mesurant cent vingt huit pieds de face à la première rue; cent quarante pieds huit pouces face à la seconde rue, cent quatre-vingt douze pieds sur la ligne perpendiculaire à la rue Gaiennié, vingt et un pieds quatre pouces sur la ligne parallèle à cette dernière rue et cent quatre-vingt deux pieds onze pouces sur une autre ligne perpendiculaire à la dite rue Annonciation, formant un pentagone irrégulier; ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.—Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant. FRED BUISSON,
23 avril Shériff.

Wm. T. Thompson & Co. contre leurs créanciers.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente au magasin du sheriff, rue d'Orléans, entre les rues Bourbon et Royale, le Mercredi, 4 mai prochain, à midi:

50 Paniers de Vin de Champagne.—Saisie dans l'affaire ci-dessus.—Conditions: comptant.
FRED. BUISSON, Shff.

Delana Ball adm. de feu Jonathan Ball contre Erastus Ball et Levi C. Ball.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 16 mai prochain à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente.

Un certain ilet situé sur les derrières du faubourg Annonciation, audessus de la ville, de 530 pieds sur la rue Dryade, à partir d'un point vis-à-vis le coin sud-ouest de la rue Erato et s'étendant en profondeur jusqu'à la ligne de démarcation de l'habitation de J. B. Macarty, mesure française, borné audessus dans toute son étendue par la terre de J. E. Livaudais, et audessous par celle de M. White, sur la ligne de laquelle il s'étend de A à 1200 pieds de la rue Dryade jusqu'au point B; de là, 139 pieds du point C, et delà le long de ladite ligne jusqu'à la terre dudit J. B. Macarty, selon un plan déposé dans l'étude de W. Y. Lewis, notaire.

Conditions: Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement.
[illegible] av FRED. BUISSON, shérif.

CHAMPAIGNE CIDER—For sale by
ap 8 PERKS & HALL, 2 Front levee.

Ventes à l'Encan.

Belles Propriétés de Valeur sans Réserve.
[illegible]
Bureau No. 47, à l'Arcade.

MARDI prochain, 26 du courant, à midi, à la [illegible] de l'Arcade, il sera vendu, sans réserve, et pour clore une société.

1o. 15 Lots de Terre de Valeur, situés à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Saint Joseph.
2o. Trois Maisons à trois Etages en briques, situées dans un triangle, près du marché du faubourg Ste. Marie.
3o. Sept Lots vacants de valeur, situés sur le même triangle.
4o. Six autres Lots de Valeur, situés à l'encoignure des rues St. Joseph et Baronne.
5o. Deux autres Lots vacants, situés rue Suzette, entre Tchoupitoulas et Nouvelle Levée.
6o. Trois autres Lots de Terre, vis-à-vis du marché du faubourg Ste. Marie.
7o. Deux autres Lots de Valeur, situés rue Gravier, entre Philippa et Baronne.
8o. Deux Magasins en briques à trois étages, et pouvant être habités dans le haut, situés près du nouveau marché du faubourg Ste. Marie. Pour les détails de tout ce qui se trouve annoncé dans cet avis, on réfère au Bulletin, au True American et au Courrier, ainsi qu'aux affiches exposés dans les différents endroits de la ville.
Ces propriétés seront vendues pour le prix qu'elles [illegible]. 25 av—2

PAR FERNANDEZ & WHITING.
AUJOURD'HUI, lundi 25 du courant, il sera vendu à l'encan, à 4 heures après midi, sur la [illegible] vis à vis la rue Notre Dame, une [illegible] en bon état d'équipage.
Conditions: comptant. 25 av

PAR FERNANDEZ & WHITING.
MERCREDI, 27 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett,
100 Lots de Terre au faubourg Franklin.
24 Lots de Terre au Nouveau faubourg Marigny.
45 Lots de Terre à Carrollton.
51 Lots de Terre à Mandeville.
Tous ces Terrains sont bien situés et seront vendus [illegible] conditions sont avantageuses et [illegible] au moment de la vente. 25 av

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mardi, 26 du courant, à 10 heures du matin, au no. 173, rue de Chartres, une quantité de verrerie et autres marchandises.
Conditions à la vente. 25 av

PAR J. B BLACHE.
IL sera vendu mercredi, 27 du courant, à 5 heures [illegible] au no. 91, rue de la Commune, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartient:
Quatre boucauts de vin importé et avarié à bord de la [illegible], venant de Boston;
De plus, au même lieu et à la même heure, pour le compte de qui il appartiendra:
Cent quarante neuf caisses de vitres de diverses grandeurs, depuis 10 x 8, jusqu'à 24 x 18.
25 av—2

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu, jeudi, 28 du courant, à midi, à la [illegible]
[illegible] âgée d'environ 22 à 23 ans, [illegible] depuis 8 ou 9 ans dans cette ville, excellente blanchisseuse, repasseuse et plisseuse, bonne cuisinière anglaise et parfaite domestique de maison, vendue [illegible] et garantie pleinement contre les vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction et avec hypothèque. Acte de vente pardevant Wm. Boswell, notaire, aux frais des acquéreurs. 23 av—5

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu jeudi, 28 avril, à midi, à la Bourse Hewlett:
Deux terrains situés dans la rue Conti, entre Dauphine et Bourbon. Lot no 1. formant encoignure des rues Conti et Dauphine, mesurant 33 pieds 5 pouces de face à la rue Conti, sur 61 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur. Lot no 3, mesurant 25 pieds 5½ pouces de face à la rue Conti, sur 61 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur.
Conditions: L'acquéreur se rendra responsable du paiement, sur le lot no. 1, de $2050, payables le 4 avril 1837, et de $2050 le 4 avril 1838. La balance à 1 an de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque. Pour le lot no. 3, l'acquéreur se rendra responsable du paiement de $1350, payables le 4 avril 1837, et de $1350, le 4 avril 1838. La balance à un an de crédit, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque.
Acte de vente pardevant F. de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 23 av—5

PAR THOMAS C. CASH & Co.
Vente du bateau à vapeur Ouachita.—Pour clore un compte, il sera vendu positivement le mardi, 3 mai, à midi, [illegible] rue des Magasins, entre [illegible] LE BATEAU A VAPEUR OUACHITA, avec ses agrès et ameublements, tel qu'il se trouve maintenant amarré à la Levée, en face de la rue de la Commune. Le Ouachita est un bateau [illegible] a été construit [illegible] en 1834, et mesure 127 pieds de long sur 22 de large, 5 pieds 4 pouces de profondeur, et est du port de 160 tonneaux 25/95
Conditions: 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction. 23 av—9

PAR THOMAS C. CASH & Co.
Café endommagé.
IL sera vendu le mardi, 26 du courant, à midi, au no. [illegible] encoignure Gravier, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra. 300 sacs café débarqué du brick [illegible] Adelaide, capt. Friedburg, de Rio Janeiro.
23 av—3

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu lundi, 25 du courant, à 11 heures du matin, au magasin d'encan: 2 caisses crêpe noir [illegible] 4 caisses toiles en pièces et demi-[illegible]. 23 av

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mercredi, 27 du courant à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti no. [illegible] d'une qualité supérieure, consistant en vestes de toile [illegible], gilets à manches et gilets de dessous en bazin, [illegible] et en soie, pantalons, [illegible] gomme; 1 caisse mou[illegible]. 23 av

BOIS DE CHARPENTE, A L'ENCHERE.
IL sera vendu au moulin à scie de Walsh au faubourg Lafayette, mardi, 26 avril, à 4 heures du soir, environ 300,000 pieds de bois de cyprès, pour charpentes de différentes dimensions, convenable pour bâtisses, tels que poutres, poteaux, etc.
Aussi, environ 85,000 pieds de planches de 1 1/4, 1 1/2 et 2 pouces d'épaisseur.
Conditions: Toutes sommes au-dessous de 100 piastres comptant, et toutes sommes au-dessus de ce chiffre à 6 mois de crédit. 22 av—4

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu mercredi 27 avril, à midi, à la Bourse Hewlett, cinquante actions de la Banque des Améliorations, à 5 piastres de prime par action [illegible] Conditions: comptant. 21 avril

PERDU—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, souscrits par P. H. Hazeur, à l'ordre de M. Louis Gossen et endossés par lui, et paraphés *ne varietur* par J. Cuvillier, not. pub. datés le 21 novembre 1835, payables l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci-dessus, tirés par N. Parageau, à l'ordre de [illegible] et endossés par lui, payables l'un à [illegible] mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une récompense honnête sera payée à quiconque les rapportera chez M. Joseph Cuvillier, not. pub rue Royale; le paiement en a été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier. 21 av—3

A LOUER.—Une maison toute meublée. [illegible]—Le soussigné louera sa maison no. 69, rue des Remparts, la seconde porte après la rue Bienville, [illegible] ou non meublée.
23 av—3 JOHN CALDWELL, Jr. 7 St. Charles.

POUR LOUISVILLE.—Le steamer à chambre haute **Chancellor, capt. A. G. Wal**[illegible], ayant la plus grande partie de son chargement et engagée, partira pour Louisville et les ports intermédiaires, le 27 avril, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
25 av FORSYTH, GOODWIN & FORD.

POUR BOSTON.—Le brick A. I. ATLAS, capitaine Delano, peut encore recevoir environ 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Julia ou à
23 avril R. GRONING & Co.

Compagnie de Banque et du Chemin à Coulisses d'Atchafalaya.—N. Orléans, 15 Avril 1836

LE versement de cinq piastres par actions au fonds capital de cette institution sera dû et devra être fait à la Banque, rue du Camp, Lundi, 2 du mois prochain, et les livres de transfert resteront clos depuis le 25 du courant, jusqu'au 4 Mai.
Par ordre de la Direction,
R. G. DIXON, caissier.

Extrait de la 15e section de l'acte d'incorporation.
"Le Réglement fondamental. Tout actionnaire qui manquera à [illegible] son paiement au comptant, d'une somme de vingt cinq piastres par action, au moment de l'échéance du dit paiement perdra au profit de la compagnie la somme ou les sommes déjà payées sur chacune des actions pour lesquelles il aurait souscrit. 19 av—12

150 QUARTS de barriques, et 150 barils vins doux de Malaga; 100 quarts Malaga [illegible] 25 pipes eau de vie de cognac, 50 quarts eau de vie de [illegible], 50 quarts eau de vie française par [illegible] 100 caisses limons, en magasin et à vendre par
R. V. McKINNELL,
23 av nos. 5 et 7, rue Tchoupitoulas.

RIZ.—30 barils et 8 demi barils riz, en débarquement du brick Warsaw, à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co
23 av 47, rue du Camp.

JUPES A CORDES.—5 caisses jupes à cordes; 1 [illegible] do. garnis, en débarquement du navire Yazoo, à vendre par
23 av ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

LES soussignés offrent à vendre les Marchandises suivantes:
15 barriques Vin de Bordeaux de diverses qualités,
200 barils Vin de Porto, 30 dito Vin de Roussillon,
600 caisses Vin rouge de diverses qualités,
200 caisses Vin blanc de Sauterne et Barsac,
20 caisses Canelle, 20 balles Clous de girofle,
20 caisses Moutarde anglaise,
150 m. Cigares de la Havane,
20 caisses Papier à écolier et à lettres,
10 caisses Indigo du Bengale,
10 pipes et 25 barils Huile de sperme.
LEGENDRE & SAMORY,
22 avril No. 67, rue Toulouse

UNE femme française bien constituée, arrivant de France dernièrement, qui a perdu son mari est accouchée il y a trois semaines, désire trouver un nourrisson; elle est bonne cuisinière et ne regardera pas à l'ouvrage qu'on lui fera faire. S'adresser pour les renseignements à Mme. Bompois, sage-femme, encoignure Condé et Dumaine. 19 av—